GUIDE DES PRESTATIONS ENFANCE

PÉRISCOLAIRE
(Accueil matins, midis et soirs en période scolaire)

MERCREDIS
(En période scolaire)

EXTRASCOLAIRE
(Vacances scolaires)

Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Allocations Familiales
Caf de la Côte d'Or

Côte d'Or Le Département

msa santé famille retraite services

Saône & Loire Département

Direction Enfance
Tél : 03 80 24 57 97

Edito

Chers parents,

Chaque année, Beaune Côte et Sud se mobilise pour les enfants du territoire et aux côtés des familles. Pour faciliter la vie des parents, nous vous proposons ce guide qui répertorie toutes les prestations offertes à vos enfants. Cet outil s'accompagne d'un portail numérique appelé l'Espace Famille. Créé en 2022, il vous permet de réaliser vos démarches en ligne depuis chez vous, de consulter les menus de la cantine et d'être informés des actualités. Cet outil a été pensé pour améliorer la relation aux familles et simplifier les démarches administratives.

Les élus de la Communauté d'Agglomération et le personnel de la Direction Enfance se mobilisent pour répondre au mieux aux besoins des enfants et prendre en compte les demandes des familles. Au travers du Projet Éducatif de Territoire, la collectivité développe des projets éducatifs diversifiés (activités culturelles, sportives et artistiques), de qualité et qui favorisent l'inclusion de tous les enfants. Chaque année, de nouvelles activités sont proposées et adaptées aux différentes tranches d'âges.

Concernant la restauration collective, les repas proposés aux enfants sont élaborés par une diététicienne qui œuvre chaque jour pour proposer des menus équilibrés. Le cahier des charges des repas est très encadré et impose à la société prestataire de la Communauté d'Agglomération de respecter des objectifs ambitieux en terme d'utilisation de produits bio, certifiés ou locaux.

Fidèlement,

Alain Suguenot
Président de l'Agglomération

SOMMAIRE

p.4 — Charte d'accueil de la Direction Enfance

p.5 — Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

p.6 — Espace Famille

p.8 — Modalités d'inscriptions

p.10 — Accueil périscolaire

p.12 — Restauration scolaire - Goûter

p.14 — Mercredis

p.15 — Vacances – Extrascolaire

p.16 — Projets d'activités

p.18 — Tarifs des prestations

p.19 — Modalités de règlement

p.20 — Coordonnées des guichets

Charte d'accueil de la Direction Enfance

La charte d'accueil est un document de référence commun pour tous les établissements et les sites d'inscriptions, qui s'appuie sur les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et vise à développer et garantir une offre de service cohérente et de qualité.

LES PRINCIPES :

Proposer un accueil personnalisé pour l'enfant et sa famille :

- En tenant compte de leur diversité
- En favorisant l'apprentissage du vivre ensemble
- En développant des valeurs d'ouverture et de tolérance
- De manière individualisée et adaptée

Privilégier le bien-être de l'enfant :

- En établissant une relation de confiance réciproque entre les familles et les équipes
- En accompagnant l'enfant dans sa construction en préservant sa sécurité affective, sa vitalité et sa dignité
- En favorisant l'éveil de l'enfant, son autonomie dans le respect de ses rythmes propres et selon ses capacités.

La charte d'accueil est consultable dans son intégralité sur l'Espace Famille.

Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est un document qui formalise une démarche collective permettant à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEdT est un outil de coordination mais également un véritable moteur d'une dynamique de coopération entre l'ensemble des membres de la sphère éducative locale (associations, clubs, écoles, etc...)

Il s'articule autour de trois axes :

- Amélioration de la qualité d'accueil des usagers ;
- Promotion de l'éducation à la citoyenneté ;
- Développement des offres et prestations aux usagers.

Ces axes sont articulés en objectifs généraux et l'ensemble des activités proposées par les équipes d'animation est élaboré à partir de ces objectifs et décliné dans les différents projets pédagogiques (consultables dans les accueils).

La Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud a également fait le choix de s'inscrire dans le dispositif « Plan Mercredi ». Il permettra de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire à destination des enfants, de garantir la qualité éducative des actions proposées et de renforcer le cadre de confiance pour les familles, la collectivité et les différents partenaires.

PLAN MERCREDI

Espace Famille

L'ESPACE FAMILLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La plateforme « **Espace Famille** » de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est un guichet en ligne accessible 24h/24. Procédez à toutes vos démarches en autonomie, quand vous le souhaitez !

Rendez-vous sur www.beaunecoteetsud.com

Pour accéder à votre **espace personnel,** entrez vos identifiants puis cliquez sur « connexion». Vos identifiants et mot de passe vous ont été envoyés par courriel par les services de la Communauté d'Agglomération.

Si vous ne les avez pas reçus, contactez votre guichet d'inscription.

POURQUOI UTILISER L'ESPACE FAMILLE ?

- Un espace personnalisé et sécurisé
- Gagnez du temps et simplifiez vos démarches
- Soyez informé en temps réel
- Stockez vos pièces justificatives
- Consultez et réglez vos factures en ligne

COMMENT ÇA MARCHE ?

Retrouvez en un clic votre tableau de bord, les dernières actualités, les documents utiles et informations sur les prestations Enfance.

Retrouvez l'historique de vos démarches, vos messages, réglez vos factures et stockez vos pièces justificatives.

Pour chaque membre de votre famille, accédez à l'agenda des activités et aux démarches en ligne.

Faites une demande de réservation ou d'annulation et téléchargez votre justificatif directement sur la plateforme. Votre demande sera traitée dans les plus courts délais.

1. Consultez les informations et documents utiles
2. Complétez votre dossier administratif
3. Choisissez vos activités (restauration, périscolaire...)
4. Réservez ou annulez les dates de votre choix
5. Consultez et réglez vos factures

Modalités d'inscriptions

- Toute prestation est soumise à une inscription.
- Seuls les enfants scolarisés et propres à partir de la Petite Section de maternelle peuvent être inscrits aux prestations.
- Les démarches administratives d'inscription sont réalisables sur l'Espace Famille, ou auprès d'un guichet d'inscriptions.
- L'inscription aux prestations organisées par la Communauté d'Agglomération :
  - entraîne l'acceptation et le respect du règlement de fonctionnement des prestations Enfance,
  - donne accès aux réservations des dates souhaitées,
  - est ouverte à l'ensemble des usagers demandeurs, à jour de leurs paiements, et dont le dossier administratif est rendu complet.
- Les réservations sont ouvertes :
  - pour l'année scolaire entière concernant les prestations périscolaires,
  - de vacances à vacances concernant les mercredis en période scolaire,
  - avant chaque période concernant les vacances scolaires.

Si vous rencontrez des difficultés lors des inscriptions et réservations (effectif atteint par exemple), il convient d'en informer la Direction Enfance qui étudiera votre demande et y apportera une réponse.

Les étapes à réaliser

1. RÉALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF
2. INSCRIPTION À LA PRESTATION SOUHAITÉE
3. RÉSERVATION DES DATES POUR CHAQUE PRESTATION (SELON DISPONIBILITÉS)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

À tout moment, vous pouvez ajouter ou annuler des dates, dans le respect des délais de prévenance indiqués dans le règlement de fonctionnement des prestations Enfance disponible sur **www.beaunecoteetsud.com/espace-famille** et sur votre Espace Personnel.

Accueil périscolaire

Accueil périscolaire du matin : de 07h30 jusqu'à l'ouverture de l'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Les modalités d'accueil sont adaptées à chaque enfant pour lui permettre de s'éveiller à son propre rythme (mise à disposition de matériels pédagogiques permettant à l'enfant de jouer, ou selon son désir, de dessiner, de lire, ...).
- L'espace est aménagé de façon à enrichir le lieu (salle de jeux, coin lecture, coin calme...), à favoriser le calme pour des activités individuelles ou en petits groupes.
- L'animateur, en plus de proposer diverses activités pour les enfants, est disponible pour accueillir les parents.

Accueil du soir de la sortie des classes jusqu'à 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Les équipes périscolaires proposent des activités variées et adaptées à l'âge et la fatigue des enfants en s'orientant vers des animations de détente, de découverte, de jeux extérieurs, d'activités sportives et manuelles...
- L'animateur est disponible pour les parents en individualisant l'accueil et l'écoute des familles.

La participation aux activités est basée sur le volontariat de l'enfant, qui peut décider de ne pas participer activement aux différents temps et animations collectifs proposés.

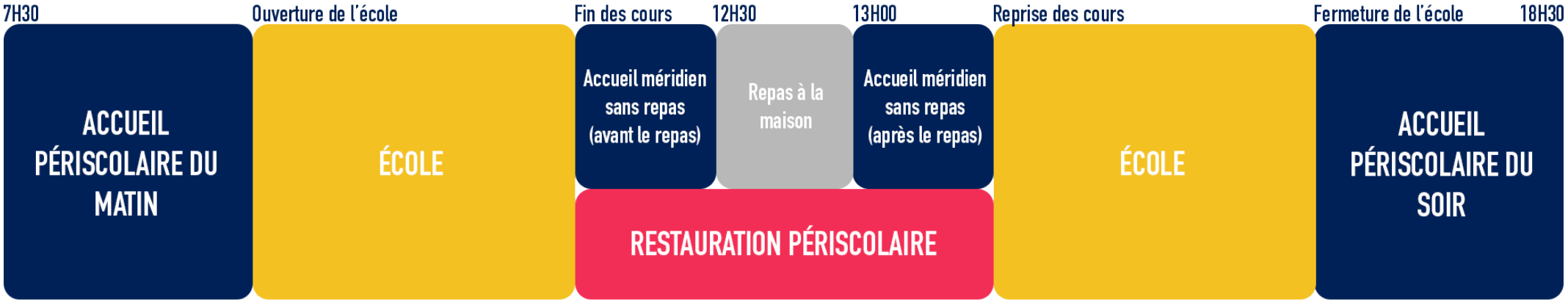

Restauration Scolaire – Goûter

La pause méridienne est un temps particulier qui joue un rôle réparateur à la mi-journée.

Le temps du repas permet aux enfants de se restaurer et de retrouver l'énergie nécessaire aux apprentissages scolaires et/ou péri-extrascolaires.

Ce temps de pause contribue au développement de la vie sociale, du respect des règles de vie en collectivité, de l'autonomie et de l'éducation au goût. Les enfants sont sensibilisés aux notions d'équilibre et de gaspillage alimentaire.

A l'issue du repas, un temps d'activités variées peut être proposé selon les besoins de chacun (jeux extérieurs, sport, activités calmes, etc.).

Une attention particulière est portée aux enfants relevant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en lien avec l'alimentation (intolérance ou allergie alimentaire, diabète, régime alimentaire spécifique...). Pour tout renseignement, rapprochez-vous d'un guichet d'inscriptions.

Les menus (repas et goûters) répondent aux exigences nationales de santé publique tournées vers la qualité et l'équilibre nutritionnel.

L'équilibre alimentaire et nutritionnel des enfants est une des préoccupations de la collectivité. A travers des aliments issus de l'agriculture biologique, labellisés ou encore locaux, elle s'engage à proposer des repas de qualité tout en répondant aux exigences nationales de santé publique.

lait & produits laitiers à l'école — fruits & légumes à l'école

LE GOÛTER :

Il est proposé à l'issue du temps scolaire, c'est un moment de détente avant les activités du soir. Le goûter est équilibré, adapté à l'âge des enfants et complémentaire au déjeuner servi dans les restaurants d'enfants. Il s'agit du 3è repas de la journée, source importante d'énergie, permettant d'éviter les grignotages intempestifs jusqu'à l'heure du dîner.

Pour un goûter équilibré, l'offre comprend :

- une portion de fruits
- un laitage
- un complément céréalier.

Le pain du goûter est varié (baguette viennoise, complète,campagne, ...), 100% bio et local.

Mercredis

Les enfants de **3 à 12 ans** sont accueillis les **mercredis en période scolaire** dans des sites identiques toute l'année. Des activités ludiques et culturelles leur sont proposées. Les temps de la journée sont construits de manière à ce que le rythme de vie des enfants soit respecté. Après le repas, un temps calme et/ou de sieste est proposé, puis un goûter est servi aux enfants.

Vacances – Extrascolaire

Les enfants de **3 à 12 ans** sont accueillis durant les **vacances scolaires** au sein de différents sites variables selon les périodes de l'année. Les activités proposées (manuelles, sportives, créatives...) s'organisent autour de thèmes définis par les équipes d'animation en accord avec le PEdT. Après le repas, un temps calme et/ou de sieste est proposé aux enfants (notamment pour les plus petits). Un goûter est servi en fin d'après-midi.

7H30	9h15	11h45	12h30	13h30	14h00	16h45	18H30
ACCUEIL ÉCHELONNÉ	ACTIVITÉS	DÉPART ÉCHELONNÉ POUR LES MATINS SANS REPAS / ARRIVÉE ÉCHELONNÉE POUR LES APRÈS-MIDI AVEC REPAS	REPAS	DÉPART ÉCHELONNÉ POUR LES MATINS AVEC REPAS / ARRIVÉE ÉCHELONNÉE POUR LES APRÈS-MIDI SANS REPAS	ACTIVITÉS	ACCUEIL ÉCHELONNÉ	

Projets d'activités

Dans le cadre du nouveau PEdT et des ambitions du Service Enfance, de nombreuses activités sont proposées chaque année

1. Semaines à thèmes

Des séjours sont proposés avec différentes thématiques comme sport, nature, culture, arts du cirque, contes, etc. Ces semaines sont axées sur l'initiation et la découverte à destination des enfants de 3 à 12 ans.

2. Intervenants sportifs (mercredis et vacances)

Selon les projets pédagogiques des structures : tir à l'arc, course d'orientation, initiation sport de combat, danse, biathlon (arc et orientation), kinball, hockey, acrosport, gym, parcours de motricité, etc.

3. Développement des projets pour les pré-adolescents (9-12 ans)

Des activités spécifiques ciblées pour les jeunes autour du sport, de la culture et de la découverte seront proposées. En partenariat avec les Espaces Jeunes, de nouveaux projets communs vont être développés.

4. Partenariats et interventions d'autres services communautaires :

Interventions régulières du service « Prévention des déchets » autour du tri et de la mise en place de compost, interventions du service « Milieux Naturels » autour de la faune et de la flore, partenariat avec le service « Urbanisme » et l'association Bourgogne Energie Renouvelable. Convention avec le musée des Beaux-Arts pour des visites sur l'année, découverte de l'Art (modelage) avec un enseignant de l'école des Beaux-Arts, etc.

5. Et encore de nombreux projets développés dans nos accueils

Spectacles, sorties, interventions diverses (associations, clubs, troupes, etc), activités manuelles et de création, rencontres inter-centres, rencontres intergénérationnelles, visites pédagogiques, etc.

Tarifs des prestations

Les tarifs des prestations Enfance sont fixés chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Ils sont composés d'une part fixe à laquelle s'ajoute une part variable calculée en fonction d'un QF (Quotient Familial).

La part fixe, repas et goûter, est constituée de la moyenne du prix coûtant des repas fournis (matières premières, transformation et livraison sur site) qui s'applique de manière uniforme pour chaque usager.

La part variable représente une partie des charges correspondant à l'environnement de la prestation, en particulier les frais divers de gestion (fluide et maintenance des locaux) et les dépenses de personnel.

Une majoration de 30% (sauf forfaits et parts fixes) est appliquée pour les usagers résidant hors territoire communautaire mais y scolarisant leur enfant (à l'exception des enfants scolarisés en classe ULIS).

Vous trouverez sur l'Espace Famille, les renseignements pratiques relatifs aux modalités de calcul des tarifs.

Modalités de règlement

La participation financière est payable à terme échu, à réception de la facture mensuelle.

Le règlement des factures des prestations Enfance conditionne l'accès à l'ensemble des prestations Enfance et Petite Enfance.

Les factures peuvent être réglées :

- en ligne sur l'Espace Famille de manière sécurisée,
- par prélèvement automatique,
- par carte bancaire auprès de la Régie Famille (7B rue du Faubourg Saint-Jean à BEAUNE) et de certains guichets d'inscription,
- par chèque à l'ordre de « Régie-Recette-Famille »,
- en espèces auprès de la Régie Famille,
- par CESU (paiement part variable périscolaire),
- par chèque vacances (paiement prestations extrascolaires).

Coordonnées des guichets

GUICHETS D'INSCRIPTIONS ENFANCE :

Nous vous invitons à utiliser l'Espace Famille via le site **www.beaunecoteetsud.com** ou à joindre les guichets par courrier ou par téléphone.

COORDONNÉES DES GUICHETS	OUVERTURE AU PUBLIC
Accueil de Loisirs 4B rue Jean-Baptiste Boussu 21200 VIGNOLES inscriptionsenfance-vignoles@beaunecoteetsud.com 03 80 22 68 12	Lundi : 8h30-13h00 et 14h00-17h30 Mardi : 8h30-13h00 Mercredi : 10h00-12h15 et 13h30-17h30 Vendredi : 10h30-12h30
Cité Administrative Lorraine 1 Bd Foch 21200 BEAUNE inscriptionsenfance-lorraine@beaunecoteetsud.com 03 80 24 57 87	Lundi : 8h30-12h30 et 14h00-17h00 Mardi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00 Vendredi : 8h30-12h30 et 14h00-17h00
Mairie de Chagny 4 rue de Beaune 71150 CHAGNY inscriptionsenfance-chagny@beaunecoteetsud.com 03 85 87 37 02	Lundi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00 Mardi : 09h00-11h00 Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00 Vendredi : 9h00-12h00

Pour vos démarches, connectez-vous à l'Espace Famille via le site

www.beaunecoteetsud.com

Pour toute question ou si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous au 03 80 24 57 97 ou par mail à : enfance@beaunecoteetsud.com

Direction Enfance
Tél : 03-80-24-57-97
www.beaunecoteetsud.com

facebook

Suivez l'actualité de l'Agglo' sur Facebook !